PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU 13 NOVEMBRE 2023

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s:

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Conseillères municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ,

André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT, Ludovic ZBINDEN,

Conseillers municipaux

Exécutif:

M. Dominique NOVELLE, MaireMme Christine RAMBACH, adjointeM. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusés:

Mme Nassima LAGROUNI, Conseillère municipale M. Bertrand FUMEAUX, Conseiller municipal

<u>Invité:</u>

M. Barthélémy ROCH, F.I. Fides Immo. Sàrl

Procès-verbal:

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. BUDGET 2024 ÉTUDE
- V. CONSEIL MUNICIPAL DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2024
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, excuse Madame LAGROUNI et Monsieur FUMEAUX, membres du Conseil municipal et souhaite la bienvenue à Monsieur Barthélémy ROCH.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 18 octobre 2023

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Monsieur CHRISTIN fait remarquer qu'il manque sa question au niveau de son intervention relative à l'épicerie, au point VI, à savoir :

 si la Commune était au courant qu'il y avait une annonce sur le GHI pour la vente de l'épicerie.

Madame HENRIOD précise qu'elle s'était excusée auprès de plusieurs personnes à la séance du 18 octobre 2023. Monsieur NOVELLE se souvient effectivement que Madame HENRIOD l'avait informé à l'occasion d'une autre séance.

Afin d'éviter ce type de malentendu, Monsieur NOVELLE demande que toute absence soit annoncée au secrétariat général, de préférence par courriel.

Sans autre remarque ni question, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023.

7 voix pour, 1 contre (Madame HENRIOD), 2 abstentions (Messieurs CHRISTIN et van LEEMPUT qui était absent lors de la séance du 18 octobre 2023)

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Il n'y a pas de rapport.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente prend la parole.

Association des communes genevoises (ACG)

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux d'entrée en force des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023.

Sortie du Conseil municipal

La Présidente demande de réserver la date du 23 mars 2024. D'autres informations suivront.

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Epicerie

Monsieur NOVELLE informe que le sujet traité à huis-clos lors de la séance du 9 novembre 2022, est devenu maintenant officiel, à savoir que c'est la Commune qui a donc financé le fonds de commerce. Ce qui permettra à l'avenir de mettre fin à cette pratique de la reprise entre un gérant et le suivant.

Il informe que depuis le 1^{er} novembre 2023, les gérants de la Causette de Cartigny ont repris l'épicerie à la satisfaction de tous (nouveaux gérants et Commune).

Éclairage public

Informe que les SIG ont terminé la modification du premier secteur (entre le giratoire côté Bernex et le 50, rue du Vieux-Four). La programmation (qui pourra faire l'objet d'une modification) de l'éclairage est la suivante :

- 100% :de 17h00 à 22h00
- 50% : de 22h00 à 5h00

Suite à la demande de Monsieur CHRISTIN, l'éclairage sera éteint lors du cortège de l'Escalade :

 Cortège de l'Escalade (8 décembre 2023) : l'éclairage sera éteint (sur ce nouveau tronçon) entre 18h30 à 19h00. Monsieur CHRISTIN remercie.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Exposition

Comme déjà évoqué en septembre dernier, Madame RAMBACH rappelle que la première exposition dans le nouvel espace (L'ABRI espace culturel éphémère) aura lieu du 17 au 26 novembre 2023. L'information est parue dans le Bulletin d'information de septembre ainsi que par un flyer adressé à tous les ménages. Les membres du Conseil municipal sont les bienvenus, notamment au vernissage qui aura lieu le 17 novembre 2023.

Fête de l'Escalade

Informe que le thème des déguisements est : l'école des apprentis sorciers.

La Présidente passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ** qui n'a pas de communication.

IV. BUDGET 2024 - Étude

La Présidente passe la parole à Monsieur NOVELLE

Demande si tous les membres ont bien reçu les documents. Monsieur NOVELLE rappelle que ce projet de budget 2024 a été étudié par la commission finances au mois d'octobre, qui l'a approuvé à l'unanimité.

Les modifications entre les commissions respectives et la commission finances sont en jaune dans la version présentée ce soir.

Monsieur NOVELLE propose de passer en revue les rubriques et les membres du Conseil municipal posent leurs questions au fur et à mesure de la lecture.

Services généraux / 0220

- Fondations communales: Monsieur ZBINDEN a pris note que le secrétariat général reprend la gestion administrative des fondations communales. Monsieur NOVELLE confirme et que la Commune assumera la charge financière du personnel. Une éventuelle refacturation aux Fondations n'est pas encore à l'ordre du jour.
- Indexation des salaires : Monsieur ZBINDEN demande si l'indexation des salaires est déjà inscrite au budget. Monsieur NOVELLE informe que les statuts et l'échelle des traitements de la Commune d'Aire-la-Ville sont basés sur ceux de la Ville de Genève qui ne remet ces informations que dans la première quinzaine de janvier. Il est donc difficile de prévoir cette éventuelle augmentation. Monsieur NOVELLE confirme que les annuités sont prises en compte dans la présentation du projet de budget, mais pas l'éventuelle indexation.

Finances et impôts / 9100

- Impôts: Monsieur NOVELLE précise que cela fait deux ans de suite que les recettes des personnes physiques sont en diminution. La Commune n'a aucune information ni explication sur ce phénomène. Toutefois, l'équilibre budgétaire a pu être atteint grâce notamment à la péréquation et aux 9 places de la crèche.
- Emprunt : Monsieur NOVELLE informe qu'un emprunt a été renouvelé à fin 2023 et le taux a passé de 0,75% à 2,35%, ce qui explique l'augmentation de cette rubrique.
- Loyer: Monsieur NOVELLE informe que les recettes des loyers des appartements ont été augmentées grâce aux deux appartements qui seront loués dès le 1^{er} janvier 2024 au 64, rue du Vieux-Four.

Le projet de budget 2024, de CHF 5, 95 mios, est équilibré avec un excédent de revenu de CHF 196.93.

Charges fixes

Monsieur RAEMY remercie pour ce travail et n'a pas de commentaire à faire car ce projet lui semble très clair. Toutefois, il fait part d'une inquiétude concernant l'augmentation des charges fixes, notamment les salaires, et comme l'a souligné Monsieur NOVELLE un budget équilibré a pu être présenté grâce notamment à la péréquation. Comme il ne fait pas partie de la commission finances, il rend attentif les membres de cette commission quant aux charges fixes et demande d'y mettre un frein à l'avenir. Il remercie pour l'excellent travail.

Stationnement

Monsieur van LEEMPUT revient sur le contrôle du stationnement. Il demande combien de places de stationnement sont à contrôler. Monsieur NOVELLE précise que l'augmentation de cette rubrique fait suite au changement de règlementation du parking du cimetière qui passera en horodateur courant 2024. La Commune d'Aire-la-Ville va augmenter les services de la police municipale qui assurera le contrôle du stationnement ainsi que la notification des commandements de payer (nouvelle charge donnée aux communes). Monsieur van LEEMPUT prend note et demande si les recettes de l'horodateur compenseront les frais relatifs à ces nouvelles charges. Monsieur NOVELLE l'espère en partie. Il est toutefois conscient que les automobilistes, notamment les ouvriers des entreprises domiciliées à Aire-la-Ville, chercheront une alternative pour éviter de devoir payer CHF 10-15.00/jour.

Madame HENRIOD demande si les personnes qui louent une place (zone privée) pourront stationner sur le parking du cimetière gratuitement (zone publique avec horodateur). Monsieur NOVELLE confirme que cela ne sera pas possible, à moins que cet automobiliste paie l'horodateur. Quant à cette nouvelle règlementation, Monsieur NOVELLE craint, comme beaucoup de monde, que le stationnement se déplacera sur la rue du Vieux-Four. A terme, il faudra certainement réfléchir à la mise en place d'une zone bleue macarons à Aire-la-Ville (rue du Vieux-Four notamment). Cette question fera l'objet d'une discussion à l'avenir.

La Présidente rappelle que ce sujet a été évoqué en commission sécurité en 2023 qui devra très certainement être repris plus tard.

Madame HENRIOD fait la comparaison avec le prix pratiqué par la Fondation des parkings au P+R de Bernex qui offre un abonnement à CHF 70.00/mois avec l'abonnement de bus. Elle estime que le prix de CHF 150.00/mois est trop élevé pour une place privée. Pour les habitants de la Commune, locataires et qui n'ont pas de place de parking à leur domicile, il ne faudrait pas attendre 2025.

Monsieur NOVELLE ajoute que pour le moment, seul le parking du cimetière est concerné par un changement. Une analyse de la situation sera faite après quelques mois de fonctionnement. Pour répondre à l'inquiétude de Madame HENRIOD concernant les habitants

locataires qui n'ont pas de place de stationnement, Monsieur NOVELLE informe que cette problématique, si elle devait être avérée, sera traitée dans un deuxième temps.

Sans autre question ou remarque sur ce projet de budget, la Présidente rappelle que le budget 2024 sera voté lors de la séance du 6 décembre 2023.

V. CONSEIL MUNICIPAL – DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2024

La Présidente passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Afin de tenir compte des remarques de plusieurs membres du Conseil municipal, les dates des séances ont été adaptées afin d'éviter, autant que possible, le lundi soir.

Mardi 6 février 2024	20h00	Séance
Mercredi 13 mars 2024	20h00	Séance
Mercredi 17 avril 2024	20h00	Séance
Mardi 7 mai 2024	20h00	Séance – présentation des comptes 2023
Mercredi 22 mai 2024	20h00	Séance – validation des comptes 2024
Mardi 25 juin 2024	19h00	Séance

Monsieur NOVELLE ajoute que la commission finances étudiera les comptes 2023 le 22 avril 2024.

VI. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur LANZA

 AD connexion : constate avec satisfaction, que les véhicules d'entreprise ne stationnent plus systématiquement sur le territoire de la Commune. Il demande si la Commune a fait une remarque. Monsieur NOVELLE répond négativement et se réjouit également pour cette situation.

Sans autre commentaire, la Présidente clôt la séance à 20h34.